



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE AUTONOME
POUR L'EXPLOITATION DE LA GENDARMERIE
DU MERCREDI 03 MAI – COMMUNE DE MONTREUIL-JUIGNE**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai à 17h00, le conseil d'exploitation de la régie autonome pour l'exploitation de la gendarmerie de Montreuil-Juigné s'est réuni à la mairie de Montreuil-Juigné, Esplanade Jean Moulin, salle Mayenne sous la présidence de Pierre-Samuel ABLAIN.

Etaients présents :

- Monsieur ABLAIN Pierre-Samuel
- Madame DELCROIX Elisabeth
- Monsieur MAILLARD Philippe
- Monsieur CHOPLIN Jean-Yves
- Monsieur POIRIER Damien (directeur)

Etait absente (excusée) :

- Madame VADOT Françoise

Conseillers en exercice : 5

Date de la convocation : le 06 avril 2023

- Appel nominal
- Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

DCE 3-2023 – PROPOSITION DE LIGNE DE TRESORERIE

Pierre-Samuel ABLAIN

EXPOSE

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget annexe gendarmerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole apparaît être la plus intéressante.

Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Montant : 100 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux variable : Euribor 3 mois Moyenné
- Taux d'intérêt plancher : 0.25 % l'an (Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro.)
- Prélèvements des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office
- Commission d'engagement : 200 € soit 0,20 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)
- Commission de non utilisation : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Déblocage de fonds : Par le principe du crédit d'office
- Calcul des intérêts : Sur 365 jours

Le maire ou son représentant sera autorisé à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole, et sera habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et recevra tous pouvoirs à cet effet.

Cette ligne de trésorerie permettra de financer des dépenses en attendant le versement du loyer gendarmerie du 1^{er} semestre 2023.

Cette proposition de ligne de trésorerie est adoptée à l'unanimité par le conseil d'exploitation.

Cette proposition de ligne de trésorerie sera soumise pour approbation au conseil municipal du 10 mai 2023.

Un point est effectué sur les travaux depuis le début d'année ; voici la liste ci-dessous :

- hydrocurage – réseau EU : 207 €
- intervention suite infiltration toiture : 480 €
- travaux d'étanchéité : 2 630 €
- travaux d'étanchéité : 2 570 €
- Débouchage et curage – intervention réseau EU : 207 €
- remplacement d'un palpeur de sécurité – portail : 388 €
- modification du système de détection d'intrusion : 3 402 €

Un nouveau processus de validation pour les futures demandes de travaux est évoqué par M. Ablain. Certains travaux seraient à planifier (audit nécessaire ?) ; la mise en place d'un PPI : plan pluri annuel d'investissement paraîtrait nécessaire.

Dans la perspective de déploiement d'une BTA (Brigade Territoriale Autonome) pour notre gendarmerie, M Ablain indique qu'une étude financière et technique est mise à l'étude dès à présent. A date, quelques scénarii sont avancés.

La séance est levée à 18h.